

COMMUNIQUE

Colombie : J-31 pour les Accords de paix ? Quels enjeux pour la question des drogues ?

Le conflit en Colombie dure depuis près de 60 ans. Il a fait plus de 220 000 morts et environ 6 millions de victimes. La perspective de la signature des Accords de paix entre les FARC et le gouvernement - annoncée pour le **23 mars 2016** - suscite craintes et espoirs. Le contexte de ce pays est complexe et peu connu chez nous. D'ici à fin mars, chaque semaine, le Réseau France Colombie Solidarités se propose de revenir sur chacun des 6 points à l'agenda des Accords et d'en analyser le contenu et les enjeux.

Accord n°3 : solution aux problèmes des drogues illicites

La Colombie figure depuis plus de 30 ans parmi les principaux pays producteurs de cocaïne au monde. Le phénomène, qui a commencé dans les années 70, a entraîné une transformation de la société - vers un « narco-modèle » -, faisant des ravages dans toutes les couches sociales, et pénétrant les institutions, l'économie et les médias.

Ce fléau a contribué à la généralisation de la violence et au renforcement des groupes armés à mesure qu'il s'est étendu. Les habitants vivant dans les territoires de production ou de commercialisation sont particulièrement menacés, les femmes sont victimes de violences sexuelles, les jeunes sont enrôlés de force dans les groupes armés.

Le Plan Colombie, financé à partir de 1999 par les États Unis pour mettre fin au trafic, est aujourd'hui considéré par beaucoup comme un échec : il a contribué à l'augmentation des violations des droits humains de par l'usage excessif des moyens armés, et a participé à la destruction de l'environnement et de la santé des populations par les fumigations de produits toxiques sur les cultures de coca.

CHIFFRES CLES

69 000 hectares de coca cultivés en 2014 ([source ONU](#))

La production de coca représente 3% du PIB du secteur agricole colombien ([source ONU](#))

Les Etats-Unis ont octroyé 3,9 milliards de \$ d'aide pour le [Plan Colombie](#) entre 1999 et 2005

A titre d'exemple, le chiffre d'affaires du marché de la cocaïne en France représenterait 902 millions d'€ ([chiffres 2010 de l'INHESJ](#))

Qu'est ce qui a été négocié sur ce point entre les FARC et le gouvernement ?

D'une certaine manière, **le contenu du préaccord signé le 16 mai 2014 à La Havane acte l'échec de cette politique répressive**. Les propositions font la distinction entre petits producteurs et trafiquants, proposant une vision adaptée et intégrale du phénomène. Il est prévu que :

- un « **Programme de substitution des cultures à usage illicite et de développement alternatif** » soit mis en œuvre dans le cadre de la réforme agraire. Des « Accords de substitution » seront signés entre les pouvoirs publics et les producteurs en contrepartie d'une aide technique et financière pour éviter de nouvelles semences ;
- la consommation de drogues soit traitée comme un problème de santé publique et non comme un délit. Un « **Programme national d'intervention intégrale face à la**

consommation des drogues illicites » comprendra des mesures d'accompagnement psycho-social et d'insertion économique, facilitant la coordination entre organismes publics ;

- **le trafic de stupéfiants soit combattu et poursuivi**, via notamment une réforme de la police criminelle plus orientée vers les investigations contre les réseaux, la lutte contre les actifs bancaires liés au narcotrafic, la chasse au blanchiment d'argent et une stratégie renforcée de lutte contre la corruption liée au narcotrafic, notamment dans les sphères politiques et économiques ;
- la Colombie promeut une **Conférence internationale sous l'égide de l'ONU** (prévue en avril 2016) pour évaluer les politiques de lutte contre la drogue et formuler des propositions nouvelles au niveau international.

Quelles perspectives ?

Penser régler le problème de la drogue par un accord de paix semble illusoire, mais **les négociations ont permis d'analyser le problème de manière approfondie et de déboucher sur un constat partagé**, ce qui est un premier pas important. Certains éléments sont à souligner :

- Le 9 mai 2015, **la Colombie a suspendu la fumigation des champs de coca** à cause des risques sanitaires. L'Accord de paix doit confirmer cette inclinaison vers une solution progressive de destruction des cultures illicites préservant la santé des populations et la qualité des territoires ;
- **Les trafics de drogue sont l'une des menaces à la stabilité d'un pays en transition** après des accords de paix. On le voit au Salvador (1992) ou au Guatemala (1996), ces deux pays figurant aujourd'hui parmi les plus violents au monde. Ces exemples montrent que la Colombie devra briser le lien entre trafics illicites et financement des groupes armés. Les alternatives à la production de drogue sont aussi une question de financement, et à ce stade ce point est encore trop flou ;
- Cette problématique n'est pas que colombienne. **La signature d'un accord n'enlèvera rien au fait que la logique de marché est celle qui guide les intérêts financiers**. Tant que la demande sera élevée (au Nord notamment), l'offre suivra, avec le cycle de violences que cela implique si aucune solution durable n'est proposée ;
- **Le combat contre les réseaux de narcotrafiquants doit s'étendre aux pays consommateurs** où les gros distributeurs poursuivent leur commerce sans être inquiétés, les vendeurs d'armes alimentent les conflits en toute impunité, l'industrie chimique fournit les produits pour la transformation de la drogue et les institutions financières blanchissent et remettent dans le circuit l'argent sale de la drogue.

Contact presse

Olivier Lagarde - Coordinateur du RFCS - 06.58.17.58.82 - reseaucolombie@gmail.com
Rodrigo Restrepo - Association Entre Todos France - restrepo@globalrestrepo.com